



## Bilan triennal de l'animation de la Zone de Protection Spéciale Natura 2000

### FR 1112013 « Sites de Seine-Saint-Denis »



Photographie : Pic noir – @ Thomas \_ Association régionale



Décembre 2014

# Sommaire

<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis .....	1
1.2) Les missions de la structure porteuse.....	3
1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB .....	4
<b>2. Gestion des habitats et des espèces .....</b>	<b>6</b>
2.1) La mise en œuvre des plans de gestion .....	6
2.2) Les contrats Natura 2000 .....	7
2.3) Les autres aménagements en faveur des espèces Natura 2000.....	12
<b>3. Évaluation des incidences des projets .....</b>	<b>13</b>
3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales .....	13
3.2) Une prise de conscience en amont .....	14
<b>4. Suivis et inventaires scientifiques.....</b>	<b>15</b>
4.1) Le suivi des espèces .....	15
4.2) Les données de 2012 à 2014 .....	16
<b>5. Information, communication et sensibilisation .....</b>	<b>21</b>
5.1) La Mallette Natura 2000 : .....	21
5.2) L'exposition Natura 2000.....	22
5.3) L'observ'acteur, un élément essentiel de la connaissance du site.....	22
<b>6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions .....</b>	<b>24</b>
<b>7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site</b>	<b>26</b>
7.1) Gouvernance du site.....	26
7.2) Compléments ou mises à jour du Docob .....	27
<b>8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB .....</b>	<b>28</b>
<b>Conclusion et perspectives.....</b>	<b>34</b>

# 1. Préambule

## 1.1) Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis

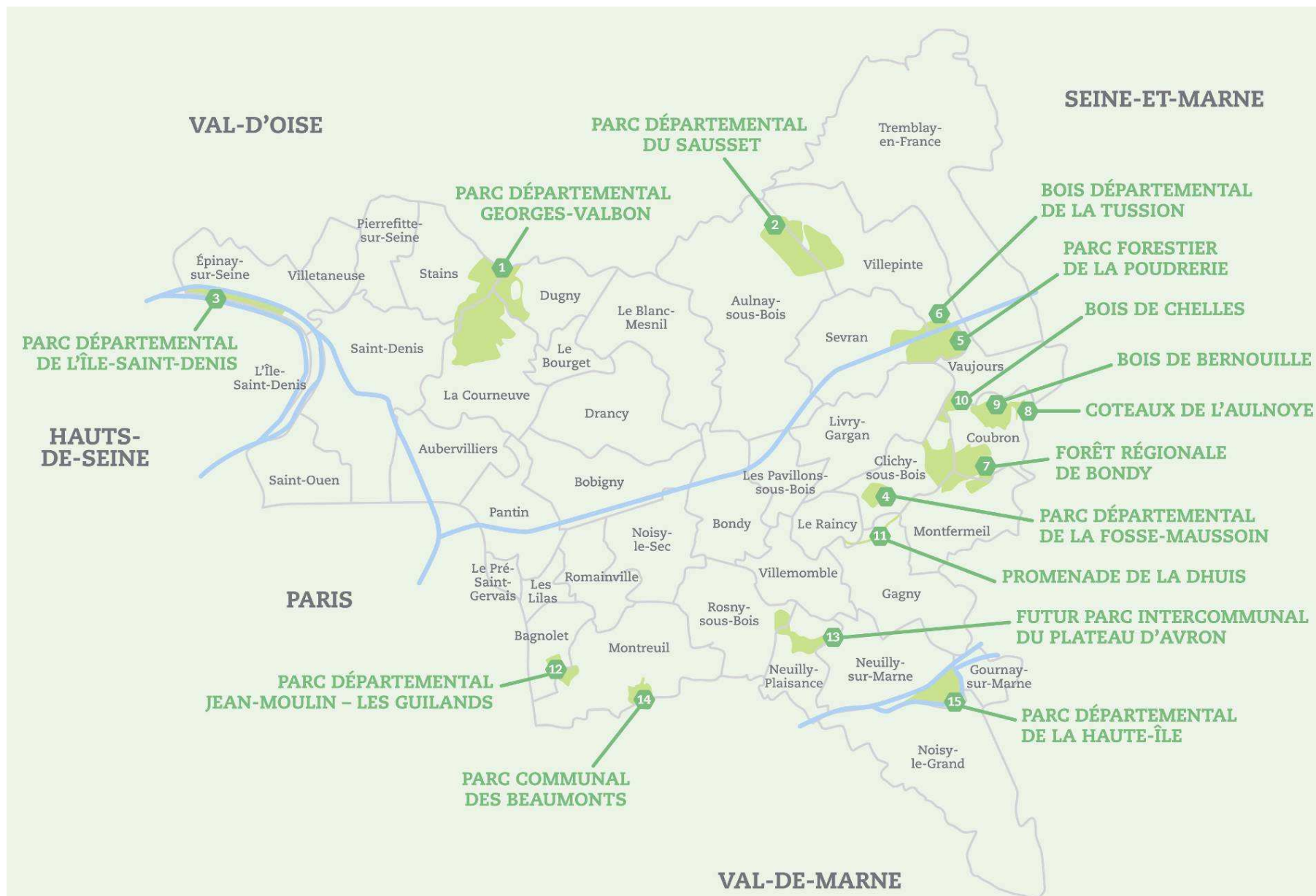
Les 15 parcs et forêts de la Seine-Saint-Denis constituent depuis 2006 une Zone de Protection Spéciale (ZPS), au titre de l'annexe I de la directive « Oiseaux » du réseau Natura 2000. La présence de **dix espèces d'oiseaux** rares a permis la désignation de ce site : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic noir et la Pie-grièche écorcheur. **Deux autres espèces**, le Pic mar et la Sterne pierregarin, ont par la suite été ajoutés au titre de l'annexe I. Cette diversité d'oiseaux rares constitue une richesse exceptionnelle pour le territoire de Seine-Saint-Denis.

Ce site de **1157 hectares** s'étend sur 20 villes, soit la moitié des villes du département : Aulnay-sous-Bois, Bagnolet, Dugny, Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, La Courneuve, Le Raincy, L'Île-Saint-Denis, Livry-Gargan, Montfermeil, Montreuil, Neuilly-sur-Marne, Neuilly-Plaisance, Rosny-sous-Bois, Saint-Denis, Sevran, Stains, Vaujours et Villepinte.

Le site Natura 2000 FR1112013 « Sites de la Seine-Saint-Denis » a pour particularité d'être un site « réseau », constitué de 15 parcs et forêts répartis sur l'ensemble du département :

- Parc départemental Georges-Valbon (415 hectares),
- Parc départemental du Sausset (200 hectares),
- Parc départemental de la Haute-Île (65 hectares),
- Parc départemental Jean-Moulin - Les Guilands (26 hectares),
- Parc départemental de la Fosse Maussoin (24 hectares),
- Parc départemental de l'Île-Saint-Denis (23 hectares),
- Parc forestier de la Poudrerie (137 hectares),
- Bois départemental de la Tussion (19 hectares),
- Forêt régionale de Bondy (166 hectares),
- Coteaux de l'Aulnoye (82 hectares),
- Bois de Bernouille (39 hectares),
- Bois de Chelles (22 hectares),
- Promenade de la Dhuis (7 hectares),
- Parc communal des Beaumonts (25 hectares),
- Futur parc intercommunal du Plateau d'Avron (66 hectares).

Le Document d'objectifs (DOCOB), fixe les mesures de gestion et les actions à mettre en œuvre afin de garantir la conservation des espèces ayant valu la désignation du site. Ce document constitue le socle du site Natura2000. En Seine-Saint-Denis, l'élaboration du DOCOB a été pilotée par le Département en 2009, et réalisée en concertation avec de nombreux acteurs locaux (associations naturalistes) et nationaux. **Le DOCOB a ensuite été approuvé par arrêté préfectoral le 5 septembre 2011, et le Département a été désigné comme structure animatrice du site Natura 2000 le 29 novembre 2011.**



Les 15 entités du site "réseau" Natura 2000

## 1.2) Les missions de la structure porteuse

Afin de mettre en œuvre les actions du DOCOB, une structure animatrice est désignée dans chaque site Natura 2000. L'animateur a la charge de s'assurer de la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le DOCOB, notamment à travers la contractualisation avec les propriétaires du site. Il fait également le lien avec les services de l'État, garants du bon état de conservation des habitats naturels et des espèces du site.

Le 29 novembre 2011, le Département a également été renouvelé à la Présidence du Comité de pilotage (COFIL) du site, en la personne de Josiane Bernard, Vice-présidente chargée de l'écologie urbaine, de l'environnement et de l'assainissement.

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour de plusieurs volets :

- **La mise en œuvre des actions prévues par le DOCOB**, notamment à travers la contractualisation (contrats Natura2000) ;
- **L'assistance aux porteurs de projets soumis à évaluation des incidences** ;
- **L'amélioration des connaissances et du suivi scientifique** des espèces ayant valu la désignation du site;
- **La communication, l'information, et la sensibilisation** du grand public, élus, services techniques, porteurs de projets... ;
- **La veille à la cohérence des politiques publiques** par la mise en relation de Natura 2000 avec les autres orientations publiques ;
- **La gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site** (préparation du COFIL annuel, comités techniques...).
- **L'évaluation annuelle de la mise en œuvre du DOCOB** par l'organisation d'un bilan annuel et de l'organisation d'un COFIL.



© CG93

L'ensemble de ces activités a été défini dans une convention cadre triennale entre l'État (DRIEE) et le Département signée en janvier 2012, qui fait l'objet d'avenants annuels fixant un programme d'activité plus détaillé.



### 1.3) Rappel des enjeux et des objectifs du DOCOB

Les espèces ayant justifiées la désignation du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis sont 12 oiseaux : le Blongios nain, la Bondrée apivore, le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, le Butor étoilé, la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar, le Pic noir, la Pie-grièche écorcheur, et la Sterne pierregarin.

Le site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis présente des enjeux naturalistes remarquables pour un milieu urbain dense. Il dispose par ailleurs de potentialités d'accueil (nidification et/ou halte migratoire) avérées pour ces espèces. Pour autant, le site fait face à des équilibres localement précaires, du fait de la forte fréquentation et de nombreux projets d'urbanisation.

Le DOCOB a été élaboré de façon à répondre à un double objectif, avec :

- d'une part, l'objectif de transmettre aux gestionnaires des 15 entités des orientations et des outils afin d'atteindre les objectifs de maintien et d'amélioration d'un état de conservation favorable aux espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux »,
- et d'autre part, d'accompagner les porteurs de projets notamment d'aménagement à proximité de la ZPS afin au mieux d'éviter tout impact, voire de limiter les impacts potentiels négatifs des aménagements urbains sur les enjeux de conservation du site Natura 2000.

Le DOCOB du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis définit 4 grands Objectifs de Développement Durable (ODD), qui visent à conserver voir améliorer les effectifs des 12 oiseaux :

- **ODD1 : « Poursuivre et améliorer la gestion en faveur des milieux et des espèces d'oiseaux Natura 2000 »**

Cet objectif vise à augmenter la surface et améliorer la qualité écologique des habitats des 12 oiseaux, afin de permettre aux populations de se développer. Des préconisations d'actions d'aménagements et de gestion pour les différents milieux (humides, ouverts et forestiers) sont ainsi proposées aux gestionnaires.



*Pic noir dans sa loge*  
© Olivier Hepiegne



*Parc forestier de la Poudrerie*  
© Laurent Mignaux - MEDDTL

- **ODD2 : « Favoriser une fréquentation du public en adéquation avec la conservation des espèces et de leurs habitats »**

Les parcs et forêts du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis accueillent environ 10 millions de visiteurs par an, ce qui est considérable. Cet équilibre entre loisirs et biodiversité constitue un enjeu majeur pour le site. Par ailleurs, dans un contexte de fréquentation du public constamment à la hausse, cet objectif doit être maintenu dans les prochaines années. La gestion différenciée est de ce fait recommandée.

- **ODD3 : « Maîtriser les impacts des plans et projets urbains et d'aménagement, sur et à proximité du site, et améliorer la connectivité du réseau d'entités qui composent le site Natura 2000 »**

La dynamique des projets urbains autour du site Natura 2000 est très forte, notamment pour le développement des transports en commun et la construction de logements, deux enjeux majeurs pour le territoire. La maîtrise de ces projets, l'évaluation de leurs incidences sur le site et l'information des porteurs de projets est un enjeu primordial, pour éviter à terme un mitage du site, de même que le maintien et l'amélioration des connexions écologiques entre les entités (trames vertes et bleues).

- **ODD4 : « Développer des actions de valorisation du site et de sensibilisation à l'environnement »**

Le site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis est le seul site européen à être intégralement situé en milieu urbain dense. Il constitue ainsi une vitrine pour sensibiliser les citoyens à la présence de la biodiversité dans leur ville. Cet objectif vise à faire connaître le site et ses espèces aux différents publics (grand public, scolaires, élus, aménageurs) afin de leur permettre de prendre conscience de la nécessité d'œuvrer pour le préserver.

Pour atteindre ces objectifs, 13 mesures ont été identifiées dans le DOCOB.

## 2. Gestion des habitats et des espèces

### 2.1) La mise en œuvre des plans de gestion

Un des enjeux de l'Objectif de Développement Durable ODD 1 du DOCOB est de « S'assurer de la cohérence des actions de gestion de chaque entité avec les objectifs du site », afin que l'ensemble des objectifs opérationnels d'aménagement et de gestion soient cohérents et complémentaires.

- **L'élaboration d'un guide commun**

Cette recherche de cohérence entre les 15 parcs et forêts du site s'est traduite dans l'action « G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité du site ». La présence de grands gestionnaires publics (Département de la Seine-Saint-Denis, Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, Villes de Montreuil, Rosny-sous-Bois, Neuilly-Plaisance et Coubron) a rendu possible une réflexion concertée sur ces plans de gestion afin de favoriser les échanges d'expériences et de partager les enjeux communs au site.

C'est pourquoi en 2011, le Département de la Seine-Saint-Denis a réalisé un « Guide d'élaboration du plan de gestion en Seine-Saint-Denis » afin d'établir un socle commun pour les plans de gestion des 15 parcs et forêts du site Natura 2000.

Prochainement, le renouvellement des plans de gestion sur d'autres entités gérées par l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France et les Villes sera l'occasion d'adapter cette méthodologie afin d'intégrer les actions Natura 2000 dans la gestion de ces espaces.

- **La réalisation progressive des plans de gestion des sites Natura 2000**

L'élaboration des plans de gestion sur les entités du site Natura 2000 permet de développer une réflexion globale et transversale sur chaque parc, et d'y concilier les différents enjeux existants et à venir : biodiversité, paysage, usages sociaux et économiques, éducation relative à l'environnement, communication, etc. Cette action permet également d'améliorer la concertation sur la gestion, de mieux intégrer les choix d'orientation dans une démarche à long terme et de faire ressortir les enjeux Natura 2000.



Réunion de terrain durant la phase diagnostic au parc départemental de l'Île-Saint-Denis © CG93



Réunion de terrain durant la phase diagnostic au parc départemental Jean-Moulin-Les Guilands © CG93



Sur les parcs départementaux, chaque plan de gestion est réalisé grâce à l'appui d'un « Comité d'élaboration » qui rassemble les acteurs du territoire : Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), associations naturalistes (LPO, CORIF, OPIE ...), paysagistes-concepteurs, collectivités locales, État. Ce Comité se réunit aux grandes étapes de la construction du plan de gestion (diagnostic, enjeux/objectifs, plan d'actions) et constitue un moment d'échange et de discussion. Les plans de gestion suivent une base commune mais chaque plan de gestion est unique.

Les plans d'actions font référence directement à certaines actions du DOCOB en faveur de l'aménagement et de la gestion des habitats naturels, et vont ainsi faciliter l'identification des contrats Natura 2000 potentiels, et permettre d'établir les priorités d'investissement pour les habitats naturels. Enfin, l'évaluation des incidences des actions récurrentes de gestion (coupes et abattages d'arbres par exemple) devrait être facilitée grâce à une évaluation par action puis sur l'ensemble du plan de gestion. Les suivis annuels nous permettront de disposer d'un véritable outil d'évaluation de la bonne mise en œuvre du DOCOB. De plus, l'élaboration prend du temps car elles ne concernent pas que les actions Natura 2000 mais l'ensemble des mesures pour la gestion des espaces ainsi que des mesures d'entretien courant. On remarque que certaines actions ayant un large spectre pourraient gagner en précision et devront être affinées.

Durant ces trois ans d'animations, 4 plans de gestions départementaux ont été initiés : 2 sont en cours de finalisation (Parc forestier de la Poudrerie et Parc Georges-Valbon) et 2 ont été terminés (Parc du Sausset et Parc Jean-Moulin les Guilands). L'AEV a aussi construit ses propres plans de gestion pour la Forêt Régionale de Bondy notamment puisque la mise en place d'une stratégie de gestion forestière est essentielle. Le parc des Beaumonts était lui géré depuis 2008 par un plan de gestion qui s'est achevé en 2013. Ce document devrait être renouvelé selon le guide commun en 2015.

## 2.2) Les contrats Natura 2000

La mise en œuvre des actions définies dans le DOCOB peut bénéficier de cofinancements dans le cadre d'un « Contrat Natura 2000 ». Le contrat était signé pour 5 ans entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées. Le contrat Natura 2000 n'est pas soumis à évaluation des incidences puisqu'il est logiquement favorable aux espèces ayant valu la désignation du site.

En 2012, des échanges ont été engagés entre l'animateur et plusieurs des grands gestionnaires (Département, AEV, Montreuil) afin d'évaluer les opportunités de montage de contrats Natura 2000. Des propositions de contrats ont ensuite été présentées à la DRIEE, qui a déterminé le choix des projets en fonction des priorités de conservation des espèces, et des crédits disponibles.

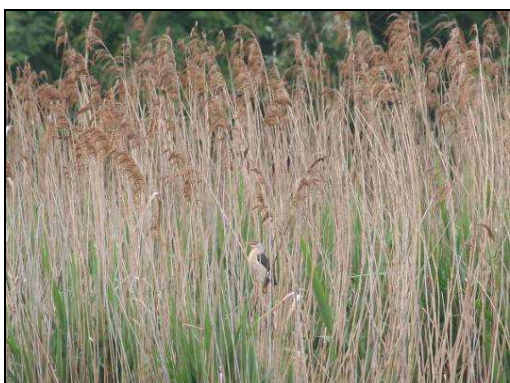
Chaque contrat se termine par un bilan à la charge du maître d'ouvrage qui est remis à l'animateur ainsi qu'à la DRIEE.

**6 contrats Natura 2000** ont été conclus en 2012 et 2013 pour le multi-site et se sont terminés en 2014 :

- **Extension des zones de nidification du Blongios nain**

Les deux espèces de hérons (Blongios nain et Butor étoilé) du site Natura 2000 sont des espèces rares au niveau national. De plus, ils sont en nette régression au niveau européen. Le parc Georges-Valbon ainsi que le parc du Sausset, sont les deux parcs où leur présence est confirmée. Cependant, l'état des roselières limitait considérablement le potentiel d'accueil d'une part et les possibilités d'installation de couples de Blongios nain d'autre part.

**2 contrats du parc départemental Georges Valbon** : pour maintenir l'état de conservation de l'espèce sur le site, le DOCOB préconise l'augmentation des surfaces en roselière sur le parc Georges Valbon. Ainsi, un premier contrat Natura 2000 a pour objectif d'**augmenter la surface en roselières du Grand lac, sur 1 000 m<sup>2</sup> ainsi qu'un remodelage des berges permettant le développement des végétaux.**



*Blongios nain mâle dans la roselière de l'étang des Brouillards*  
© Rémy Montabord



*Vue sur le Grand lac*  
© DNPB – CG93

Suite à cette première intervention, un second contrat Natura 2000 a été lancé pour aller encore plus loin dans la gestion de la roselière. En effet, **1000 m<sup>2</sup> de roselière supplémentaire a été ajoutée sur le Grand lac (structure flottante)**. Des travaux de **mise en sécurité des îlots de roselières (lisières arbustives et fossés) et de faucardages (Vallon écologique et Etang des Brouillards)** ont également été réalisés afin d'une part de protéger l'espèce contre des prédateurs (création de fossés) et d'autre part, de tracer des zones de passage dans des roselières denses.



*Structure flottante de roselière ©DNPB CG93*



*Reprise d'une roselière plantée ©DNPB CG93*

Les travaux ont été réalisés en 2013 et 2014, par une entreprise spécialisée dans la restauration des milieux naturels. Le coût des deux contrats a été de 162 708 € HT, financés à 50 % par le Département, 25 % par le FEADER et 25 % par l'Etat. Le premier contrat était de 65 500€ HT et le deuxième de 98 207,88 € HT.

**Contrat du parc départemental du Sausset :** pour garantir une nidification régulière sur le Marais, des aménagements ont été nécessaires. En ce sens, de premières interventions pour maîtriser les variations de niveaux d'eau ont été menées à partir de 2011. Des travaux complémentaires étaient essentiels pour améliorer la fonctionnalité du Marais. Ceci est passé par **du curage** (restauration de la dynamique de circulation des eaux) et **du faucardage de la végétation** (favoriser les roselières, limiter le développement de ligneux et la fermeture du milieu). Le coût de l'opération a été de 157 578,88 € HT de travaux. Le plan de financement est de 50 % par le Département et de 50 % par le FEADER.



Vue de la barge (aspiration sédiments transportés par tuyaux flottants). © DNPB-CG93



Contrôle par pigeage de chaque fossé © DNPB-CG93

Le Blongios nain est une espèce emblématique du site Natura 2000 et en augmentation sur le site. Les effectifs (à l'échelle du site Natura 2000) représentent en moyenne 15 à 20 % de la population d'Ile-de-France. **Les contrats engagés seront suivis pour vérifier que les actions prises sont bénéfiques à la nidification de l'espèce.** Le Butor étoilé (15 à 30 % des individus d'Ile-de-France se trouvent en Seine-Saint-Denis) est aussi visé par ces actions puisque le renouvellement de la roselière lui est favorable. Cette espèce pourrait à l'avenir trouver une zone de nidification sur l'une de nos entités.

- **Réhabilitation de l'habitat de la Pie-grièche écorcheur**

La Pie-grièche écorcheur n'est observée que très occasionnellement sur le site Natura 2000. En effet, les espèces des milieux ouverts sont en régression depuis quelques années. Ce processus est dû principalement à la fermeture de milieux. Cette espèce nécessite un habitat composé de prairies encadrées par des haies dites « bocagères ».



Pie-grièche écorcheur mâle © Jean-Christophe Delattre





*Rencontres acteurs@CG93*

**Contrat du parc départemental du Sausset** : le parc totalise 20 % de la surface en milieux ouverts de la ZPS, il présente un potentiel d'évolution favorable pour cette espèce, notamment dans le secteur dit du Bocage. Afin de rendre l'habitat favorable pour cet oiseau, la **réhabilitation de haies et de massifs arbustifs** du secteur a été indispensable.

Une étude préalable a permis de mieux connaître les possibilités de reconquête de la Pie-grièche écorcheur dans le parc, et rendre le secteur du Bocage attractif. Les travaux ont ensuite été effectués à l'automne 2013 et 2014. Le coût de l'opération a été de 18 089,5 € TTC d'étude et 40 036,1 € de travaux. Etant donné que les frais d'étude sont supérieurs à 12 %, ils n'ont pas été inclus dans la demande du contrat Natura 2000, mais dans la convention animation de l'année 2013. L'étude concernait

l'ensemble de la ZPS et non pas uniquement le parc du Sausset, ce qui explique aussi son inscription dans la convention animation au titre des connaissances des espèces. Les travaux ont été financés à 50 % par le Département à 25 % par le FEADER, et à 25 % par l'Etat.

**Contrat du parc départemental Georges Valbon** : des individus sont observés occasionnellement en migration. Cette espèce est anciennement nicheuse sur le parc (2001), mais depuis seul 1 individu a été observé en 2005. La Pie-grièche écorcheur est en régression sur le parc, à cause de la fermeture des milieux. De plus, les secteurs semi-ouverts du parc Georges Valbon sont peu favorables en l'état à la Pie-grièche : végétation trop dense, manque d'arbustes à épines, ressource alimentaire faible. La Pie-grièche n'y disposait plus de territoires de chasse suffisamment attractifs pour favoriser sa présence. L'objectif de ce contrat Natura 2000 a été de convertir une haie de peupliers en fourrés arbustifs afin de **créer un secteur à fourrés arbustif à baies et à épines sur 400 m linéaire**, et d'augmenter les secteurs de chasses



*Plantation de massifs arbustifs@CG93*

favorables à la Pie-grièche, en lisière du secteur des « Trois rivières ». Le coût de l'opération a été de 27 530 euros HT. Le plan de financement est de 50 % par le Département et de 50 % par le FEADER.

**Contrat du parc intercommunal des Beaumonts** : la Pie grièche est un migrateur occasionnel observé pour la dernière fois en 2013 pendant les travaux de réouverture du milieu de ce contrat Natura 2000. Celui-ci partait du constat que la pie grièche se faisait de plus en plus rare puisque l'espace le plus favorable se referme d'années en années. Ce contrat visait à **ré-ouvrir l'espace de friche et de planter une haie bocagère** (végétaux à épine et à fruits) **afin d'accueillir de nouveau l'espèce ainsi que de lutter contre la prolifération d'espèces invasives** (Robinier faux-acacia, Renouée du Japon, etc.). Le coût de l'opération fut de 45 385.20 euros HT. Les tranches correspondant à la mise en place des 30 % d'insertion par l'activité économique et à la valorisation du bois de coupe en granulé bois n'ont pas fait l'objet d'une demande de financement Natura 2000. Le plan de financement du chantier a été de 35 % par le FEADER et de

65

%

par

Est

Ensemble.



*Premier jour des travaux*

*Fin des travaux de réouverture*

### Synthèse des contrats Natura 2000

Bénéficiaire	Montant total (€ HT)	Date signature	Actions prévues	Espèces concernées	Surface	Mesure DOCOB	Avancement
Parc Georges Valbon	162 708	24/08/12	Création de roselières Création de fossés Faucardage	Blongios nain	2 000 m <sup>2</sup> 300 mL 1,8 ha	G2,G3	Travaux en 2013 et 2014
Parc Georges Valbon	27 530	12/12/2013	Réhabilitation de haies	Pie-grièche écorcheur	400 mL	G5,G7	Travaux 2013 et 2014
Parc du Sausset	157 578,88	12/12/2013	Désenvasement Faucardage Pose de nichoirs	Blongios nain	1.8 ha	G2, G3	Travaux 2013
Parc du Sausset	33 475 €	24/08/12	Réhabilitation de haies	Pie-grièche écorcheur	2,5 km	G5	Travaux à l'automne 2013 et 2014
Parc des Beaumonts	45 385,20	15/01/2014	Ouverture de milieux	Pie-grièche écorcheur	2.5 ha	G5, G7	Travaux 2013 et 2014

L'ensemble de ces contrats seront suivis via les études annuelles ainsi que des études bien plus spécifiques à certaines espèces de l'Annexe I. En effet, les contrats auront atteint leurs objectifs si la Pie-grièche écorcheur est vue sur site voire dans le meilleur des scénarios, y nidifie. De la même manière, l'objectif pour le Blongios nain est de consolider la population de Seine-Saint-Denis par la nidification de l'espèce et le succès reproducteur sur sites. La création d'espaces de roselières pourra sans doute attirer le Butor étoilé en période de nidification si la végétation se développe sur une surface plus importante.



## 2.3) Les autres aménagements en faveur des espèces Natura 2000

### • L'éco-pâturage, une expérience favorable à la diversification végétale

Depuis 2009, la pratique de l'éco-pâturage est au cœur des parcs. En effet, 4 parcs ont déjà adopté cette activité agricole (parc de la Haute-île, parc de la Poudrerie, parc des Beaumonts et parc du Sausset) et sont satisfaits de l'investissement.

L'éco-pâturage est performant puisque les espèces utilisées sont rustiques et extrêmement résistantes aux conditions climatiques et de milieu (faible appétence des végétaux). Le parc du Sausset et le parc des Beaumonts se sont dotés en plus des chèvres des Fossés, de vaches (Bretonnes pie noire et Bretonnes pie bleue au Sausset). Ces espèces font l'objet d'un programme de conservation au niveau national. Toutefois, les chèvres des fossés sont clairement moins difficiles que les vaches. En effet, ces dernières ont tendance à faire des rejets sur certains végétaux moins appétant. A priori, cette différence n'est pas problématique puisque les rejets forment des massifs de petites tailles permettant aux oiseaux d'y trouver refuges. La pratique de l'éco-pâturage reste un moyen de substitution plus que compétitif à la pratique d'entretien mécanique (fauche ou gyrobroyage). Le coût des deux pratiques a été estimé au que la mise en place du troupeau couterait moins chère que l'utilisation d'un engin dès la troisième année après mise en place du pâturage.



Chèvres des Fossés © Pierre-Luc Vacher / Ville de Montreuil

L'éco-pâturage permet une diversification végétale, empêche la prolifération des espèces invasives (robinier faux acacia, Renouée du Japon) par la consommation des repousses et est bénéfique aux espèces spécifiques aux milieux ouverts et semi-ouverts telles que la Pie-grièche écorcheur ou le Gorgebleue à miroir (si un point d'eau est à proximité). Elle induit par ailleurs une multiplication des insectes si elle est bien menée (pas de vermifugation sur site).

La pratique en sous-bois, est moins diversifiante puisque les chèvres consomment activement toutes les

Pâturage au parc des Beaumonts © Pierre-Luc Vacher / Ville de Montreuil



pousses de régénération. La strate herbacée est nettoyée et le piétinement empêche certaines essences de se développer. C'est le cas à la Poudrerie où les chèvres sont cantonnées pour l'instant à la partie « nature », inaccessible du site. Ce constat est corrélé à une étude du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) au parc de la Haute-Ile où la pression de pâturage était trop importante pour la zone. En effet, il a été démontré qu'un

pâturage intensif (supérieur à 1.4 UGB/ha) a des conséquences négatives sur la diversité floristique. Pour limiter ces situations, le parc du Sausset a mis en place un pâturage tournant. Il s'agit d'une technique agricole visant à diviser un espace en plusieurs parcelles de tailles plus petites mais où le troupeau ne reste pas toute l'année. Cette expérimentation a permis d'optimiser la gestion des prairies pâturées, laissant tour à tour un temps à la végétation de repousser, au piétinement d'être moins important et aux chèvres d'avoir des végétaux plus appétant.

### 3. Évaluation des incidences des projets

#### 3.1) Les études des incidences et les évaluations environnementales

A partir de 2012, le Département, en tant qu'animateur du site Natura 2000 a été associé à de nombreuses études d'incidences et évaluation environnementales, en amont des études pour la transmission des données (DOCOB, SIG, données...), mais aussi durant leur élaboration, en tant que conseil.

Les études d'incidences auxquelles l'animateur a été associé sont de nature diverse :

- **Évaluations environnementales :**
  - 2012 : CDT Est (Préfecture de Région), Métro automatique du Grand Paris (SGP).
  - 2013 : CDT Territoire de la culture et de la Création, Cœur Économique Roissy, Terres de France, Est Seine-Saint-Denis, Pôle d'Excellence Aéronautique, Territoire de la Transition Énergétique. (2013)
  - 2014 : lancement du concours pour l'aménagement du Terrain des Essences, échanges autour des besoins en évaluations environnementales, CDT : Paris-Est entre Marne et Bois, Est de la Seine-Saint-Denis.
  
- **Modifications ou élaboration de PLU :**
  - 2012 : révision du PLU de Coubron, élaboration du PLU de Clichy-sous-Bois, modification du PLU de Rosny-sous-Bois ;
  - 2013 : révision du PLU de Coubron
  - Année 2014 : diagnostic du PLU de Tremblay-en-France, modification du PLU de Noisy-le-Grand, révision du PLU de Rosny-sous-Bois
  
- **Études d'incidences sur le site Natura 2000 :**
  - 2012 : étude de pollution des sols du parc forestier de la Poudrerie (MEDDE), coupes d'arbres à la Haute-Île (CG93), coupe d'arbres à la Poudrerie (CG93), réfection des mares de la Poudrerie (CG93), manifestation « Ville-vie-vacances » dans la forêt de Bondy (EMIS), manifestation « Bajo plage » à Jean-Moulin-Les Guilands (Ville de Bagnolet) ;
  - 2013 : gestion des berges de la Haute Ile.
  - 2014 : logements Dugny L'Orée des bois, Projet Bel Hair au Parc des Beaumonts
  
- **Études d'incidences à proximité du site Natura 2000 :**
  - 2012 : injection des emprises ferroviaires jouxtant la Poudrerie (SNCF).
  - 2013 : projet du Grand Paris Express (portion 11 à 15)
  - 2014 : projet du Grand Paris Express (portion 14 à 17), Parvis de la gare TLN sous maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune

### 3.2) Une prise de conscience en amont

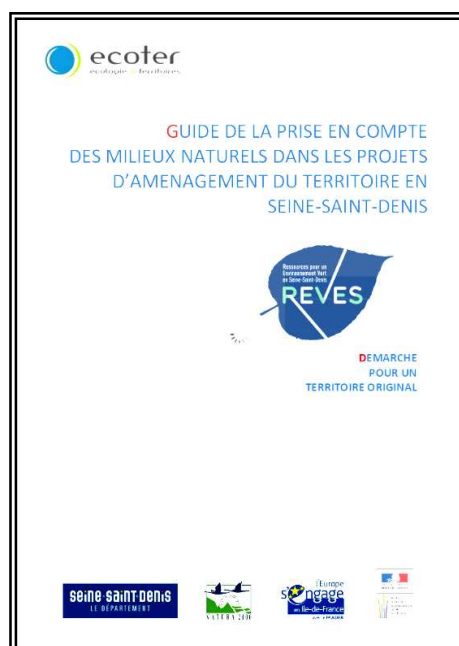
Après le travail d'information et de sensibilisation sur la nouvelle réglementation effectué en 2011, les gestionnaires du site Natura 2000 ont désormais le réflexe de s'interroger sur la réglementation en amont de leurs projets, afin d'éviter les incidences sur les espèces Natura 2000.

Pour autant, il persiste une difficulté pour les porteurs de projet à bien identifier au niveau des services de l'État, le service compétent selon les études. Les échanges réguliers entre l'animateur, la DRIEA et la DRIEE sont nécessaires afin de garantir un bon suivi des différentes études d'incidences, en amont et en aval des procédures.

Par ailleurs, il est important de rappeler que les études d'incidences doivent tenir compte des prescriptions du DOCOB qui préconise la prise en compte des enjeux actuels et potentiels sur toutes les espèces présentes sur une entité.

Les dossiers d'études des incidences sont nombreux à proximité et sur le site Natura 2000. On note une meilleure prise en compte en amont des enjeux Natura 2000. Les porteurs de projets commencent en effet à connaître les difficultés supplémentaires (mais justifiées) à vouloir s'installer sur ou proche du site Natura 2000.

L'animateur Natura 2000 est au cœur de ces problématiques, il joue un rôle essentiel au rappel des lois propres à Natura 2000 et apportent ces conseils pour une meilleure connaissance du site Natura 2000 et un suivi de la procédure du dossier d'évaluation des incidences. Début 2014, un guide de la prise en compte des milieux naturels dans les projets d'aménagement du territoire en Seine-Saint-Denis a été conçu par le Conseil Général de la Seine-Saint-Denis afin de mieux intégrer le patrimoine naturel aux choix d'aménagement. Ce document disponible sur les Ressources pour un Environnement Vert en Seine-Saint-Denis (REVES). Il rappelle les espèces et périmètres à enjeux et protégés, les étapes de la prise en compte de la biodiversité, comprend 9 fiches pratiques spécifiques à plusieurs cas de figures et abordent les outils de méthodologie en terme d'étude d'impacts avec un volet incidences.



Pour plus d'informations : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Les-ressources-professionnelles.html>

## 4. Suivis et inventaires scientifiques

### 4.1) Le suivi des espèces

L'action du DOCOB « S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats » définit les modalités de suivi de 6 des 12 espèces du site Natura 2000 (voir le détail en annexe 1).

Ce tableau récapitule les recommandations de l'action S1 du DOCOB, ainsi que les suivis qui ont conformément été réalisés entre 2012 et 2014 :

Espèce	Action S1 du DOCOB	2012	2013	2014
<b>Blongios nain</b>	Suivi annuel à Georges Valbon et au Sausset. Tous les deux ans sur la forêt de Bondy	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.	Suivi annuel du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département.
<b>Bondrée apivore</b>	Tous les 2 ans sur le bois de Bernouille.	/	/	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département.
<b>Martin-pêcheur d'Europe</b>	Suivi tous les deux ans à l'Île-Saint-Denis et la Haute-Île	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.
<b>Pic noir</b>	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.	Suivi de l'avifaune des parcs départementaux à la Poudrerie réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à la Fosse Maussoin et à la Poudrerie, réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, le parc forestier, la Fosse Maussoin de la Poudrerie la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département. <b>(étude réalisée en 2011)</b>
<b>Pic mar</b>	Tous les deux ans à la Poudrerie, bois de la Tussion, forêt de Bondy, Fosse Maussoin, bois de Chelles, bois de Bernouille et Coteaux de l'Aulnoye.			
<b>Sterne pierregarin</b>	Tous les ans pour la Haute-Île, tous les deux ans pour l'Île-Saint-Denis, Georges Valbon et le Sausset.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.  Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à la Haute-Île, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.	Suivi de l'avifaune à l'Île-Saint-Denis, à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par le CORIF et la LPO pour le compte du Département.  Suivi de l'avifaune à la Haute-Île réalisé par le CORIF pour le compte du Département.

Pour les 6 autres espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Butor étoilé, Gorgebleue à miroir, Hibou des marais et Pie-grièche écorcheur), ces espèces sont observées grâce au réseau de surveillance mis en place par certains gestionnaires et les associations (LPO, CORIF), notamment dans les parcs départementaux, les propriétés de l'AEV et le parc des Beaumonts (suivi de l'avifaune des parcs départementaux, observations par les techniciens et les gardes, observations par les associations naturalistes...). Les observations des naturalistes sont centralisées dans la base de données de l'Observatoire Départemental de la Biodiversité Urbaine (ODBU).

#### 4.2) Les données de 2012 à 2014

Les observations des espèces du site Natura 2000 connues à ce jour sont présentées dans le tableau ci-dessous, qui est **non exhaustif**, l'animateur ne disposant pas à cette date de toutes les observations pour l'année 2014. Les personnes disposant de données sur ces espèces sur le site Natura 2000 sont invitées à les transmettre à l'ODBU ([odbu@cg93.fr](mailto:odbu@cg93.fr)). Par ailleurs, ces données sont en cours de validation par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN).

Blongios nain	2012	2013	2014
Parc Georges Valbon	3 couples nicheurs	2 couples nicheurs certains et 2 juvéniles	1 couple et 3 juvéniles
Parc de la Haute-Ile	1 juvénile	1 juvénile	1 individu
Parc du Sausset	/	2 couples nicheurs certains et 5 juvéniles	1 couple nicheur certain, 1 couple probable et 2 juvéniles

Le Blongios nain est depuis **deux ans nicheur certain au Parc Départemental du Sausset**. Un juvénile a été vu au Parc de la Haute-île en 2012 et 2013 et une présomption de présence est faite sur l'étang de Virginie (Forêt Régionale de Bondy). Cette espèce représente 15 à 20 % des effectifs nicheurs d'Ile-de-France et est en nette progression d'année en année. C'est pourquoi, le Département s'oriente vers une meilleure connaissance de sa biologie et une gestion plus apte à accueillir cette espèce patrimoniale. En effet, en 2015, une étude va être lancée dans le but de constituer un plan d'actions favorables à cette espèce.

Butor étoilé	2012	2013	2014
Parc Georges Valbon	1 individu	1 individu	1 individu
Parc du Sausset	1 individu	3 individus	2 individus

Le butor étoilé a une population qui se maintient sur le site Natura 2000. Les deux ou trois individus de Seine-Saint-Denis se cantonnent pour l'instant au Parc du Sausset et Georges Valbon. Cela peut s'expliquer par des conditions en termes de niveaux d'eau, de superficie des roselières et de ressources alimentaires



suffisantes. Les périodes d'observation du Butor étoilé s'échelonnent entre septembre et mars qui correspond à la période d'hivernage de l'espèce. Des observations pendant la période de nidification ont déjà été faites mais aucun indice (comportement, construction d'un nid, interactions) ne laisse apparaître une nidification.

Sterne pierregarin	2012	2013	2014
Parc de la Haute-Ile	4 individus	2 individus	2 couples dont un nicheur certain (2 juvéniles)
Parc des Beaumonts	/	2 individus	1 individu
Parc Georges Valbon	/	/	1 couple et 2 juvéniles
Parc du Sausset	/	1 individu	1 couple nicheur et 3 juvéniles

Le nombre de couples de Sterne pierregarin est en nette augmentation depuis 2013 suite à l'installation de radeaux à Sternes inaccessibles par les prédateurs (chiens). En effet, l'utilité de ces aménagements a été prouvée par la nidification sur deux sites différents en 2014. Cette technique pourrait donc se développer sur d'autres sites favorables à l'espèce.

Martin-pêcheur	2012	2013	2014
Parc de la Haute-Ile	1 couple et 4 juvéniles	2 individus	3 individus
Parc Georges Valbon	1 individu	1 individu	2 individus
Parc de l'île Saint-Denis	/		1 individu
Parc de la Poudrerie	/	1 individu	1 individu
Parc du Sausset	/	1 individu	2 individus

Notre connaissance du Martin-pêcheur est plus importante d'année en année. Malheureusement, nous n'avons qu'une preuve de sa nidification en 2012 sur les différentes entités du site Natura 2000. Cependant, le référencement des points de contact nous permettra à l'avenir d'avoir une approche plus fine et précise des lieux favorables à cette espèce. Aux vues des effectifs et des comportements de l'espèce (aller-retour avec une proie), cette dernière nidifie certainement à proximité du site (Marne, Canal de l'Ourcq) et des entités comme la Haute-île par exemple constitue des zones de chasse. Des dispositifs de nichoirs ont été posés pour accroître nos chances de nidification sur le site.

En conclusion, **les espèces de la directive I spécifiques aux milieux humides se portent bien**. Elles sont en effet en nette augmentation depuis ces 3 dernières années. Notre connaissance de ces espèces est de plus en plus précise et les aménagements et actions de gestion pratiqués semblent fonctionner. Néanmoins, il faut rester prudent sur l'analyse de ces données. Un suivi des aménagements est nécessaire pour bien comprendre la biologie de certaines espèces discrètes (Blongios nain, Butor étoilé et Martin-pêcheur notamment).

Pic mar	2012	2013	2014
Parc de la Poudrerie	1 couple et 6 juvéniles	1 couple nicheur certain	2 couples nicheurs probables
Forêt Régionale de Bondy	/	1 couple nicheur probable	1 couple nicheur certain
Parc des Beaumonts	/	1 individu	/
Coteaux de l'Aulnoye	/	1 individu	/
Parc du Plateau d'Avron	/	/	1 couple nicheur probable

A noter que le Parc départemental de la Fosse Maussoin accueillait avant 2012, un couple certain de Pic mar. Le site étant aujourd'hui en travaux de réhabilitation et de sécurisation (effondrement du sous-sol par fontis), le couple n'a pas été observé. Néanmoins, ces travaux ont été réfléchis dans le but de préserver l'intégrité du site de nidification de l'espèce.

Pic noir	2012	2013	2014
Parc Georges Valbon	1 individu	/	1 individu
Parc de la Poudrerie	1 couple nicheur certain (2 juvéniles)	1 individu	1 couple nicheur probable
Forêt de Bondy	/	1 individu	1 couple nicheur probable
Coteaux de l'Aulnoye	/	1 individu	
Parc de la Haute-Ile	/	1 individu	
Bois de Bernouille	/	/	1 couple nicheur certain et 2 juvéniles

Bondrée apivore	2012	2013	2014
Parc de la Haute-Ile	/	1 individu en vol	1 individu en vol
Parc des Beaumonts		5 individus en vol	59 individus en vol
Parc du Sausset		1 individu en vol	
Bois de Bernouille		/	1 couple nicheur certain et 1 juvénile

A noter que la plupart des observations de Bondrée apivore se font en période de migration. Les individus sont vus en vol, le site Natura 2000 ne constitue donc pas une halte migratoire pour cette espèce.

Aux vues de peu de données fiables (mise à part pour la Poudrerie) sur la présence ou non des espèces forestières sur le site Natura 2000, une campagne d'inventaires a eu lieu en 2014 (et en 2011), ce qui a permis de valider le statut (nicheur ou non) de la Bondrée apivore, du Pic mar et du Pic noir. Cette mise à jour de la connaissance a permis également d'homogénéiser la pression d'observation puisque certaines entités étaient peu prospectées tels que le Bois de Bernouille, le Plateau d'Avron ou la Forêt Régionale de Bondy. Les éléments résultant de cette étude seront à prendre en compte dans la gestion pour améliorer l'état de la population. Dans deux ans, une nouvelle campagne d'inventaires devrait être lancée conformément aux prérogatives du DOCOB.

En conclusion, les données recueillies en 2014 viennent compléter celle de la première campagne de 2011. Elle nous permet notamment d'appréhender plus sereinement notre stratégie d'actions pour les plans de gestion forestiers en cours. Le statut de ces trois oiseaux est certain mais leur zone de nidification évolue au cours du temps. En effet, l'étude 2014 a révélé un déplacement des loges des Pics notamment. Une des hypothèses de cette délocalisation serait le dérangement récurrent par les visiteurs des Parcs.

Espèce	Parc	2012	2013	2014
<b>Busard cendré</b>	<b>Parc des Beaumonts</b>	1 individu en vol	/	/
<b>Busard Saint-Martin</b>	<b>Parc des Beaumonts/</b>	/	2 individus en vol	/
<b>Gorgebleue à miroir</b>	<b>Parc Georges Valbon</b>	/	1 individu	<b>1 individu (halte migratoire)</b>
	<b>Parcs des Beaumonts</b>	/	1 individu (halte migratoire)	/
<b>Hibou des marais</b>	<b>Parc du Sausset</b>	/	1 individu	/
	<b>Parc de la Haute-Ile</b>	/	/	<b>1 individu</b>
	<b>Parc des Beaumonts</b>	/	/	<b>1 individu</b>
<b>Pie-grièche écorcheur</b>	<b>Parc Georges Valbon</b>	/	<b>1 individu</b>	/
	<b>Parc des Beaumonts</b>	/	<b>1 individu</b>	/

**Pour la Gorgebleue à miroir, le Hibou des marais, la Pie-grièche écorcheur, le Busard cendré et le Busard Saint-Martin, les observations sont anecdotiques.** Ces résultats ne sont pas étonnants puisque les milieux se referment progressivement lorsque la pression d'entretien n'est pas assez forte. Des mesures telles que la fauche, le gyrobroyage ou l'éco pâturage sont mises en place sur la ZPS mais ne sont pas applicables partout. Suite à l'étude de 2013 sur les espèces de milieux ouverts (Pie-grièche écorcheur), des contrats Natura2000 ont été engagés pour rouvrir certains milieux jugés potentiellement favorables à cette espèce. Les travaux se sont achevés en fin d'année 2014. Il faudra attendre 2016 pour que le milieu

retrouve une dynamique favorable aux espèces. Un suivi de ces aménagements est néanmoins indispensable et sera réalisé chaque année.

En conclusion, les pressions d'observations sur les 12 oiseaux du site Natura 2000 apparaissent comme disparates d'une entité à l'autre. Néanmoins, des études ont été lancées pour combler les écarts. La solution la plus optimale serait de mettre en œuvre un protocole commun à l'ensemble des entités avec les partenaires actuels et de pouvoir échanger à l'avenir l'ensemble de nos données sur le site Natura 2000.

Transmettre l'ensemble de vos données à l'animateur est favorable à la mise en valeur des actions réalisées et à venir !

En 2015, un suivi plus précis du Blongios nain a été commandé. Cette étude aura pour but de mieux connaître la biologie de l'espèce, son statut sur d'autres entités que celles connues et de proposer un plan d'actions favorable à la nidification de cette espèce.

Enfin, d'un point de vue spatial, à l'échelle de la ZPS, les parcs départementaux Georges Valbon et Sausset constituent des parcs essentiels dans la nidification des espèces des milieux humides. Le statut du Blongios nain est ainsi passé de nicheur probable à nicheur certain pour le parc du Sausset. Hors du site Natura 2000, à proximité du Parc Georges Valbon, se trouvent deux bassins gérés par la Direction des Eaux et de l'Assainissement (Bassin de la Molette et Bassin des Brouillards). Ces derniers peu accessibles pour les comptages sont suspectés d'accueillir le Blongios nain pour son alimentation. Cela montre que cette espèce particulière est une espèce plastique, capable de s'adapter à des milieux semi-naturels voir très fortement anthropisés.

Le parc de la Poudrerie, la Forêt Régionale de Bondy et le Bois de Bernouille sont des espaces favorables aux espèces forestières. Les pics de Seine-Saint-Denis se sont adaptés à des superficies restreintes et des essences de substitution (par exemple le Platane au lieu du Hêtre pour le Pic noir). Des espaces à proximité de la ZPS comme le Bois Saint-Martin possèdent également un potentiel intéressant pour ces espèces. Il joue peut être un rôle de complément de territoire aux individus vues ou entendus dans nos entités voir constitue une aire de nidification.

Hors ZPS toujours, le canal de l'Ourcq ou la Marne constitue enfin une trame bleue à travers la Seine-Saint-Denis. C'est en effet un lieu de passage, d'alimentation et de nidification de certaines espèces de l'Annexe I. Les Martins-pêcheurs par exemple apprécient ces linéaires pour la chasse et ces berges abruptes pour la nidification.

## 5. Information, communication et sensibilisation

### 5.1) La Mallette Natura 2000 :

Le 12 juin 2013, Josiane Bernard, Vice-présidente du Conseil général de Seine-Saint-Denis et Présidente du Comité de pilotage du site Natura 2000, a inauguré la mallette pédagogique.

Cet outil pédagogique, adapté aux élèves de cycle 3 (CE2, CM1 et CM2), peut être utilisé par les animateurs-nature et les enseignants, en salle ou sur le terrain pour des activités de durée variable. La mallette aborde des thèmes variés, en lien avec les programmes scolaires : les milieux naturels, la morphologie des oiseaux, la nidification, les chaînes et réseaux alimentaires, la migration...



Le thème général de la mallette est Natura 2000 et les 12 oiseaux présents sur le site de Seine-Saint-Denis, et vise à :

- Faire connaître la présence du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis,
- Faire découvrir les 12 oiseaux pour lesquels le site a été désigné,
- Sensibiliser à la présence de la biodiversité en milieu urbain.

Elle se compose de :

- 1 livret d'accueil ;
- 12 fiches espèces et 12 silhouettes des oiseaux du site Natura 2000 ;
- 8 fiches activités ;
- 135 photographies.

En 2014, deux nouveaux jeux ont rejoint la mallette Natura 2000, la complétant ainsi. Le carnet de l'ornithologue est un jeu permettant de comprendre le cycle de reproduction de la Bondrée apivore, rapace nicheur tardif appréciant les zones boisées entrecoupées de milieux ouverts. Le carnet de jeu de l'ornithologue est composé d'une multitude de jeux ludiques pour s'amuser tout en apprenant plus sur les 12 oiseaux du site Natura 2000.



La mallette pédagogique Natura 2000 en Seine-Saint-Denis a été envoyée aux gestionnaires des 15 entités du site Natura 2000. Elle est disponible gratuitement en téléchargement sur : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> (Rubrique Natura 2000).



La mallette pédagogique Natura 2000 est un formidable outil de communication. Elle a nécessité un travail important de concertation entre les animateurs et les rédacteurs et de création de contenus ludiques et vulgarisés. Malgré tout, un temps est nécessaire pour se l'approprier aux vues des nombreuses activités qu'elle propose. Avec plus de 130 photographies de notre nature, la mallette donne à voir et est entièrement accessible au public via le site internet de la Seine-Saint-Denis.

## 5.2) L'exposition Natura 2000

L'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » valorise le site Natura 2000. Elle en montre les richesses par la présentation des oiseaux ayant valu la désignation du site. Chaque espèce est présentée sur un panneau faisant apparaître les caractéristiques principales en termes d'alimentation, de cycle de reproduction ou de domaines vitaux. Cette exposition enrichissante est très appréciée du public qui y trouve des photographies de qualité et des informations sur la particularité du Département de la Seine-Saint-Denis.

L'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » est disponible en prêt, sur simple demande auprès de la Direction de la Nature, des Paysages et de la Biodiversité du Département de la Seine-Saint-Denis, et en téléchargement sur <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr> (rubrique Natura 2000).



## 5.3) L'observ'acteur, un élément essentiel de la connaissance du site

La démarche participative « observ'acteur » est née en 2009 en Seine-Saint-Denis, par la volonté de l'Observatoire Départementale de la Biodiversité Urbaine (ODBU). Ce dispositif est fait pour partager les enjeux de biodiversité entre les différents acteurs qu'ils soient naturalistes amateurs ou professionnels. Il permet donc à quiconque d'apporter son observation à la base de données de l'ODBU. Cette dernière totalement libre d'accès, permet aux maîtres d'ouvrages par exemple de mieux appréhender les enjeux écologiques dans leurs constructions ou à tout à chacun de découvrir la biodiversité à proximité de chez lui. C'est donc un outil de sensibilisation accessible et ludique.

Depuis 2009, les observ'acteurs sont de plus en plus nombreux et participent activement à la récolte de données Natura 2000. En effet, depuis sa création jusqu'en 2010, les observ'acteurs n'étaient pas très nombreux. En moyenne, ils contribuaient à moins de 10 % des



observations des espèces Natura 2000. En 2012, la récolte des données a atteint les 42.5 % avant de se stabiliser autour des 28%. En moyenne sur ces cinq ans (hors 2014), les observ'acteurs **ont contribué à plus de 26 % des observations des espèces Natura 2000.**

Depuis 2014, une application Smartphone est en développement pour faciliter la collecte de données sur la base de l'ODBU. Cette application à long terme pourrait être téléchargée par les amateurs ainsi que les professionnels permettant une meilleure connaissance naturaliste du Département.

Ainsi, devenir Observ'acteurs, c'est participer activement à la connaissance de la nature départementale dont les espèces Natura 2000, et faire qu'elle soit mieux prise en compte dans les projets d'aménagement.

Pour plus d'informations à ce sujet : <http://parcsinfo.seine-saint-denis.fr/Devenez-Observ-acteur.html>

## **6. Veille à la cohérence des politiques publiques et programme d'actions**

De part sa configuration et la nature des acteurs concernées, le site Natura 2000 est au cœur de différentes politiques publiques. A partir de 2012, le Département, en tant qu'animateur du site, a apporté sa contribution à de nombreux autres programmes ou interventions de l'État, des collectivités, des partenaires socio-économiques sur le site :

### **2012**

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
  - Évaluation environnementale des CDT (Préfecture de Région),
  - Élaboration du SRCE (DRIEE-Région Île-de-France),
  - SAGE « Marne Confluence » (syndicat Marne Vive),
  - SAGE Croult Enghien Vielle Mer (SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne).
  
- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :**
  - Actualisation du SDRIF (Région Île-de-France),
  - Élaboration du PLU de la Ville de Clichy-sous-Bois,
  - Modification du PLU de la Ville de Coubron,
  - Projet aménagement du Plateau d'Avron (Ville de Rosny-sous-Bois).
  
- **Appui méthodologique aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion :**
  - Plans de gestion des parcs départementaux,
  - Plan de gestion du parc forestier de la Poudrerie (propriété des ministères de l'Écologie et de la Défense),
  - Renouvellement du plan de gestion de la forêt régionale de Bondy (AEV),
  - Conseils scientifiques du parc des Beaumonts (Ville de Montreuil).

### **2013**

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
  - Évaluation environnementale des CDT (Préfecture de Région),
  - Élaboration du SRCE (DRIEE-Région Île-de-France),
  - SAGE « Marne Confluence » (syndicat Marne Vive),
  - SAGE Croult Enghien Vielle Mer (SIAH des vallées du Croult et du Petit Rosne).

- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :**
  - Modification du PLU de la Ville de Coubron,
  - Projet aménagement du Plateau d'Avron (Ville de Rosny-sous-Bois).
  
- **Appui méthodologique aux gestionnaires dans l'élaboration ou la révision de leur plan de gestion :**
  - Plans de gestion des parcs départementaux,
  - Plan de gestion du parc forestier de la Poudrerie (propriété des ministères de l'Écologie et de la Défense),
  - Comités scientifiques du parc des Beaumonts (Ville de Montreuil).

## 2014

- **Participation aux réunions techniques liées à d'autres projets de territoire :**
  - Projet d'aménagement du terrain des essences (Direction de l'Aménagement et du Développement, CG93),
  - Projet d'aménagement du parvis de la gare TLN (Préfecture de la Seine-Saint-Denis),
  - Projet d'aménagement de logement Dugny l'Orée des bois (OPH93).
  - Projet aménagement du Plateau d'Avron (Ville de Rosny-sous-Bois).
  
- **Conseil aux collectivités pour l'intégration des enjeux liés à Natura 2000 dans les documents d'urbanisme (hors évaluation d'incidences) :** Aucun
  
- **Appui scientifique aux gestionnaires**
  - Conseils scientifiques dans la mise en place du contrat Natura 2000 du parc intercommunal des Beaumonts (Ville de Montreuil).
  - Conseils de gestion auprès du Service espaces verts de Neuilly-sur-Marne aux abords du Parc du Croissant Vert.

Le rôle de l'animateur du site Natura 2000 est essentiel aux conseils des différentes structures. L'appui est dispensé dans plusieurs domaines et sur différents zones du territoire. La thématique Natura 2000 est donc au cœur de nombreux projets et la sensibilisation aux enjeux et objectifs de développement durable définie dans le DOCOB est sans cesse prodiguée aux participants.

L'intégration de Natura 2000 dans les projets induit une meilleure prise en compte des enjeux écologiques d'une part et d'autre part de la cohérence dans la gestion des espaces verts du département.

## 7. Gestion administrative et financière, et animation de la gouvernance du site

### 7.1) Gouvernance du site

- **Organisation de réunion(s) du comité de pilotage :**

Les Comités de pilotage (COPIL) du site Natura 2000 de Seine-Saint-Denis ont permis de réunir l'ensemble des membres du Comité sous la Présidence de Madame Bernard.

Ces COPIL ont permis de réaliser le bilan des années passées depuis la désignation le 29 novembre 2011 du Conseil Général de Seine-Saint-Denis en tant que structure animatrice. Le COPIL a ainsi l'occasion de présenter les missions de la structure animatrice, ainsi qu'un bilan succinct des actions des années passées: « Animation du DOCOB » (A1) ; « Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) ; « Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) ; « Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1).

Les COPIL ont permis de valider un certain nombre de proposition d'actions durant les 3 années d'animations :

- **« Animation du DOCOB » (A1) :** montage des premiers contrats Natura 2000, organisation des comités techniques, accompagnement et suivi des porteurs de projet sur les études d'incidence, suivi de l'élaboration de la 2e liste locale des activités soumises à évaluation de leurs incidences, rédaction du rapport annuel.
- **« Mise en place des plans de gestion pour chaque entité » (G1) :** finalisation de deux plans de gestion (Sausset et Jean Moulin-Les Guilands), lancement de deux plans de gestion (Georges Valbon et Parc forestier de la Poudrerie), inventaires dans le cadre du lancement du diagnostic écologique de la Poudrerie, accompagnement de l'AEV, de Montreuil, de Coubron et de Neuilly-Plaisance pour l'actualisation de leurs plans de gestion.
- **Amélioration des habitats humides, boisés et ouverts (G2 à G7) :** création d'habitats favorables (mise en place des contrats Natura 2000), gestion des habitats, notamment par l'élaboration et la mise en œuvre des plans de gestion.
- **« Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive Oiseaux et de leurs habitats » (S1) :** échanges avec les gestionnaires et les associations pour mettre en place des protocoles de suivi, collecte des données identifiées (études d'incidences, suivis, observations naturalistes...), réflexion sur l'analyse des tendances nationales et locales.
- **« Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels » (F1) :** échanges durant l'élaboration des plans de gestion, rédaction d'un volet Natura 2000 à intégrer dans les chartes d'accueil.
- **« Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000 » (C1) :** diffusion de l'exposition et du dépliant d'information auprès du grand public, création d'une « mallette pédagogique » pour les animateurs et les enseignants et sortie de la mallette, évènementiel « 24 h pour la biodiversité », élaboration d'un « Livret technique » pour les collectivités et les porteurs de projet.



- **Animation de groupes de travail :**

Depuis 2012, des réunions de bilan ont eu lieu avec les associations naturalistes afin de faire le point sur les suivis des 12 oiseaux Natura 2000 à mener sur les parcs départementaux. Les discussions ont permis de déterminer les espèces à cibler, les méthodes, et les modalités de restitution des données.

Des échanges avec les 6 gestionnaires publics ont permis de faire le point sur l'avancée des plans de gestion et sur le suivi des espèces Natura 2000 sur leurs entités. Les milieux forestiers ont souvent été au cœur des débats puisque elle constitue la surface la plus importante du multi-site Natura 2000 et que sa gestion est compliquée. Enfin, l'animateur du site Natura 2000 a également participé à de nombreux conseils scientifiques (Montreuil, ODBU).

- **Réunions ou rencontres avec les services de l'État**

Des échanges réguliers ont lieu durant toute l'année avec les services de l'État, et l'animateur a également participé à plusieurs réunions :

- Journée des référents Natura 2000 Île-de-France du 12 juin 2012, organisée par la DRIEE au pavillon des forestiers juniors de la forêt régionale de Bondy ;
- Réunions de concertation sur l'élaboration de la liste locale 2 des projets soumis à évaluation de leurs incidences : 4 septembre et 17 septembre 2012.
- Réunion d'information sur le FEADER du 6 décembre 2012, organisée par la DRIAAF et la DRIEE dans les locaux de la DRIAAF à Cachan ;
- Journée des référents Natura 2000 Île-de-France en octobre 2013, organisée par la DRIEE au Marais de Larchant ; Intervention du Parc départemental du Sausset et du CBNBP sur l'éco pâturage;
- Réunion d'information sur le FEADER du 7 juin, organisée par la Région et la DRIAAF à Paris.
- Réunion d'accueil es nouveaux chargé Natura 2000 du 29 Septembre 2014.
- Réunion d'échanges entre les animateurs Natura 2000 d'Ile-de-France du 18 novembre 2014.

## 7.2) Compléments ou mises à jour du Docob

Certaines modifications, validées lors du COPIL du 14 février 2012, ont été intégrées dans le DOCOB :

- Cahiers des entités « Georges Valbon », page 28 : modification de la carte de la propriété foncière ;
- Cahiers des entités « Forêt régionale de Bondy », page 26 et 28 : modification du tableau et de la carte de la planification urbanistique de Coubron.

Il est également prévu de mettre à jour les observations d'espèces : document central (p. 44 à 69) et cahiers des entités (« 3. Fiches avifaune »). Concernant les mises à jour des observations d'espèces, les textes actualisés seront envoyés aux gestionnaires et aux associations concernés pour validation. Les modifications vont concerner : le nombre d'individus observés en 2011, leur localisation, leur statut (nicheur certain, nicheur probable...), les observateurs.

La modification du statut du Blongios nain dans le DOCOB et le parc du Sausset a été prise en compte en 2014 suite au COPIL. En effet, le Blongios nain est nicheur sur le parc du Sausset depuis 2011.

## 8. Synthèse de l'état d'avancement des actions du DOCOB

Action	Priorité	Bilan 2012
A1 : Animation du DOCOB	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL le 14 février 2012</li> <li>• 5 réunions techniques sur la mallette pédagogique</li> <li>• Suivi de l'élaboration de la liste locale 2 du régime d'évaluation des incidences</li> <li>• Montage de deux contrats Natura 2000</li> </ul>
A2 : Accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rencontre de la Ville de Coubron dans le cadre de son évaluation environnementale de la modification de son PLU.</li> <li>• Accompagnement de la Ville de Clichy-sous-Bois dans le cadre de l'élaboration de son PLU.</li> <li>• Accompagnement de la Ville de Rosny-sous-Bois dans la révision de son PLU.</li> </ul>
A3 : Accompagnement de la construction de la Trame verte et bleue et amélioration des continuités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'élaboration du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique)</li> <li>• Lancement du projet « La trame verte et bleue en Seine Saint Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles »</li> </ul>
G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation du plan de gestion du parc du Sausset,</li> <li>• Rédaction du plan de gestion du parc Jean-Moulin – Les Guilands,</li> <li>• Engagement des diagnostics des parcs de la Poudrerie, Georges Valbon et de l'Île-Saint-Denis,</li> <li>• Rencontre de l'AEV concernant la mise à jour de son plan de gestion.</li> </ul>
G2 : Amélioration de la qualité des plans d'eau, des cours d'eau et de la végétation associée	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation d'actions de qualification écologique des zones humides dans les plans de gestion du Sausset et de Jean-Moulin – Les Guilands ;</li> <li>• Lancement d'un contrat Natura 2000 pour l'extension des roselières du Grand lac dans le parc Georges Valbon ;</li> <li>• Réhabilitation en cours du lac des oiseaux dans le parc Georges Valbon ;</li> <li>• Installation d'un radeau à Sterne planté sur l'étang du parc Jean-Moulin – Les Guilands ;</li> <li>• Désherbage et mise en place de pic anti-pigeons pour empêcher la venue des cormorans sur le radeau à Sterne du parc de la Haute-Île ;</li> <li>• Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la mare perchée dans le parc des Beaumonts ;</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude annuelle de la qualité des eaux des lacs et étangs du parc Georges Valbon ;</li> <li>• Étude piscicole relative aux ressources en poissons pour les oiseaux à enjeu Natura 2000 ( étang des brouillards et Grand Lac) notamment pour le Blongios nain ;</li> <li>• Suivi de la qualité physico-chimique, phytoplanctonique et zooplanctonique des plans d'eau des parcs de la Haute-Île et Jean-Moulin – Les Guilands.</li> <li>• Etudes de faisabilité pour l'amélioration de l'état écologique de l'étang de Savigny</li> </ul>
G3 : Création d'aménagements favorables aux espèces des zones humides	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans l'étang des Brouillards dans le parc Georges Valbon ;</li> <li>• Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans le secteur du Roideau dans le parc du Sausset.</li> </ul>
G4 : Favoriser le vieillissement des bois, la diversité des essences et des structures forestières	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'un diagnostic écologique et d'un diagnostic forestier sur le parc forestier de la Poudrerie.</li> </ul>
G5 : Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une gestion par pâturage sur le Coteau sec, sur le parc départemental du Sausset ;</li> <li>• Étude avec RFF dans le cadre de la TLN des mesures compensatoires en termes de création d'habitat pour l'accueil de la biodiversité (avifaune, des amphibiens).</li> </ul>
G6 : Développement des écotones et de leurs qualités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de prairies en lisière des boisements au parc forestier de la Poudrerie ;</li> <li>• Diversification des lisières (essences, classes d'âges et structure) au parc du Sausset.</li> </ul>
G7 : Lutte contre les espèces introduites envahissantes	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction annuelle d'actions d'entretien courant pour contrôler la renouée du Japon sur certains secteurs du parc Georges Valbon (fauche voire tontes fréquentes), du parc Jean-Moulin – Les Guilands, du parc forestier de la Poudrerie Fauche, et du parc du Sausset (bord du ru du Sausset et à proximité du Coteau sec)</li> <li>• Élimination des semis de laurier palme par arrachage au parc forestier de la Poudrerie (action réalisée par le Lycée du Paysage et de l'Environnement Fénélon) ;</li> <li>• Arrachage de la Jussie et de la Verge d'or, et rabotage de la banquette pour lutter contre la Spartine, dans le Marais du parc du Sausset.</li> </ul>
S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Inventaire des espèces annexe I de la Directive « Oiseaux » sur le bois de Bernouille, la forêt de Bondy et le Plateau d'Avron, réalisé par ECOTER pour le compte du Département ;</li> <li>• Étude « les Pics de la Poudrerie », réalisée par le CORIF pour le compte de la DRIEE (2011) ;</li> <li>• Suivi de l'avifaune à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par la LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Suivi de l'avifaune à la Poudrerie, à la Haute-Île, à la Fosse Maussoin et à l'Île-Saint-Denis, réalisé par</li> </ul>

		<p>le CORIF pour le compte du Département ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi annuel spécifique du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Observations réalisées par les équipes gestionnaires des entités.</li> </ul>
F1 : Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes de fréquentation aux parcs de la Poudrerie et de la Haute-Île (comptages et enquêtes réalisées par les agents du parc) ;</li> <li>• Expérimentation d'encadrement de l'activité « Courses d'Orientation » sur le parc du Sausset.</li> </ul>
C1 : Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une mallette pédagogique pour sensibiliser les cycles 3 (CE2 à CM2) à Natura 2000 ;</li> <li>• Édition 2012 des « 24 heures pour la biodiversité » consacrée à Natura 2000 ;</li> <li>• Présentation de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » dans 10 lieux.</li> </ul>

Action	Priorité	Bilan 2013
A1 : Animation du DOCOB	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL le 25 février 2013</li> <li>• 1 comité technique sur la gestion des boisements et les plans de gestion</li> <li>• 1 présentation sur la mallette pédagogique</li> <li>• Montage de 3 contrats Natura 2000</li> </ul>
A2 : Accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aubervilliers, modification simplifiée du PLU</li> <li>• Saint Ouen, modification PLU</li> <li>• Romainville, modification PLU</li> <li>• Pavillon-sous-bois, modification POS</li> <li>• Tremblay en France, diagnostic PLU et notice construction lignes HT.</li> </ul>
A3 : Accompagnement de la construction de la Trame verte et bleue et amélioration des continuités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à l'élaboration du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique)</li> <li>• Poursuite du projet « La trame verte et bleue en Seine Saint Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles »</li> </ul>
G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 séminaire de présentation du plan de gestion du parc du Sausset,</li> <li>• Finalisation du plan de gestion du parc Jean-Moulin – Les Guilands,</li> <li>• Finalisation des diagnostics des parcs de la Poudrerie et Georges Valbon</li> </ul>

G2 : Amélioration de la qualité des plans d'eau, des cours d'eau et de la végétation associée	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmation d'actions de qualification écologique des zones humides dans les plans de gestion du Sausset et de Jean-Moulin – Les Guilands ;</li> <li>• Lancement d'un contrat Natura 2000 pour l'extension des roselières du Grand lac dans le parc Georges Valbon ;</li> <li>• Remise en eau du lac des oiseaux dans le parc Georges Valbon ;</li> <li>• Lancement d'une étude pour la réhabilitation de la mare perchée dans le parc des Beaumonts ;</li> <li>• Étude annuelle de la qualité des eaux des lacs et étangs du parc Georges Valbon.</li> </ul>
G3 : Création d'aménagements favorables aux espèces des zones humides	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans le Marais dans le parc du Sausset.</li> </ul>
G4 : Favoriser le vieillissement des bois, la diversité des essences et des structures forestières	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation du diagnostic écologique et d'un diagnostic forestier sur le parc forestier de la Poudrerie.</li> </ul>
G5 : Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude sur l'amélioration des potentialités d'accueil de la Pie-grièche écorcheur sur le site Natura 2000 et sur le parc du Sausset ;</li> <li>• Réalisation de travaux de réhabilitation des haies du Bocage au parc du Sausset, dans le cadre du contrat Natura 2000.</li> <li>• Réhabilitation de milieux ouverts favorables aux haltes migratoires de la Pie-grièche écorcheur, Parc des Beaumonts, Communauté d'Agglomération Est Ensemble</li> </ul>
G6 : Développement des écotones et de leurs qualités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
G7 : Lutte contre les espèces introduites envahissantes	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction annuelle d'actions d'entretien courant pour contrôler la renouée du Japon sur certains secteurs du parc Georges Valbon (fauche voire tontes fréquentes), du parc Jean-Moulin – Les Guilands, du parc forestier de la Poudrerie Fauche, et du parc du Sausset (bord du ru du Sausset et à proximité du Coteau sec)</li> </ul>
S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'avifaune à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par la LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Suivi de l'avifaune à la Poudrerie, à la Haute-Île, à la Fosse Maussoin et à Jean-Moulin Les Guilands, réalisé par le CORIF pour le compte du Département ;</li> <li>• Suivi annuel spécifique du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Observations réalisées par les équipes gestionnaires des entités et les observ'acteurs.</li> </ul>

F1 : Organisation de la fréquentation, des activités et manifestations au regard des enjeux naturels	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Enquêtes de fréquentation dans les parcs départementaux</li> </ul>
C1 : Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation d'une mallette pédagogique pour sensibiliser les cycles 3 (CE2 à CM2) à Natura 2000 ;</li> <li>• Présentation de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » dans 5 lieux ;</li> <li>• Guide pour la prise en compte de la Faune et de la Flore dans les projets d'aménagement en Seine-Saint-Denis.</li> </ul>

Action	Priorité	Bilan 2014
A1 : Animation du DOCOB	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COPIL en Février 2014</li> <li>• Fin de 5 contrats Natura 2000</li> </ul>
A2 : Accompagnement de la mise en conformité des documents d'urbanisme et suivi de leur évolution	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic du PLU de Tremblay-en-France,</li> <li>• modification du PLU de Noisy-le-Grand,</li> <li>• révision du PLU de Rosny-sous-Bois</li> </ul>
A3 : Accompagnement de la construction de la Trame verte et bleue et amélioration des continuités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la mise en œuvre du SRCE (Schéma régional de cohérence écologique)</li> <li>• Achèvement du projet « La trame verte et bleue en Seine Saint Denis : de la réalité scientifique aux déclinaisons opérationnelles »</li> </ul>
G1 : Mise en place des plans de gestion pour chaque entité	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Finalisation des plans de gestions des parcs de la Poudrerie et Georges Valbon</li> <li>• Réalisation des diagnostics des parcs de la Haute-Ile et de l'Ile-Saint-Denis</li> </ul>
G2 : Amélioration de la qualité des plans d'eau, des cours d'eau et de la végétation associée	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin contrat de la restauration des milieux humides Georges Valbon</li> <li>• Étude pédologique des sols Parc des Beaumonts</li> </ul>
G3 : Création d'aménagements favorables aux espèces des zones humides	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pose de nichoirs à Martin-pêcheur dans le Marais dans le parc du Sausset.</li> <li>• Pose de plateforme de roselières (contrats Natura 2000)</li> </ul>
G4 : Favoriser le vieillissement des bois, la diversité des essences et des structures forestières	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Phase enjeux et choix stratégiques et propositions d'actions sur le parc forestier de la Poudrerie.</li> <li>• Etude des espèces forestières (Pic mar, Pic noir et Bondrée apivore) et préconisations de gestions</li> </ul>
G5 : Développement des milieux ouverts en mosaïque avec des zones arbustives	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de travaux de réhabilitation des haies du Bocage au parc du Sausset, dans le cadre du contrat Natura 2000.</li> </ul>



		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réhabilitation de milieux ouverts favorables aux haltes migratoires de la Pie-grièche écorcheur, Parc des Beaumonts, Communauté d'Agglomération Est Ensemble.</li> <li>• Réalisation des travaux de réouverture des milieux favorables à la Pie-grièche écorcheur, Parc Georges Valbon.</li> </ul>
G6 : Développement des écotones et de leurs qualités	Faible	<ul style="list-style-type: none"> <li>•</li> </ul>
G7 : Lutte contre les espèces introduites envahissantes	Modérée	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Reconduction annuelle d'actions d'entretien courant pour contrôler la renouée du Japon sur certains secteurs du parc Georges Valbon (fauche voire tontes fréquentes), du parc Jean-Moulin – Les Guillands, du parc forestier de la Poudrerie Fauche, et du parc du Sausset (bord du ru du Sausset et à proximité du Coteau sec)</li> <li>• Coupe d'espèces introduites envahissantes dans le cadre du contrat Natura 2000, Parc des Beaumonts</li> </ul>
S1 : Suivi des espèces de l'annexe I de la Directive « Oiseaux » et de leurs habitats	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Suivi de l'avifaune à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par la LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Suivi de l'avifaune à la Poudrerie, à la Haute-Île, à la Fosse Maussoin et à Jean Moulin Les Guillands, réalisé par le CORIF pour le compte du Département ;</li> <li>• Suivi annuel spécifique du Blongios nain à Georges Valbon et au Sausset, réalisé par LPO pour le compte du Département ;</li> <li>• Observations réalisées par les équipes gestionnaires des entités et les observ'acteurs.</li> <li>• Suivi des espèces forestières sur le Parc de la Poudrerie, le Bois de Chelles, le Bois de Berdouille, la Forêt régional de Bondy, le parc de la Fosse Maussoin, le parc du Plateau d'Avron.</li> </ul>
C1 : Communication et sensibilisation sur les enjeux du site Natura 2000	Forte	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Présentation de l'exposition « 12 drôles d'oiseaux en Seine-Saint-Denis » ;</li> <li>• Sortie de deux nouveaux jeux sur la mallette pédagogique.</li> </ul>

## Conclusion et perspectives

Ces trois ans d'animation ont permis l'accomplissement progressif des ODD et actions définis dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis. En effet, les actions dites « FORTES » ont été privilégiées par rapport à celles de niveau inférieur. De plus, la mise en place des plans de gestion a débuté en 2012 avec le parc départemental du Sausset, le parc départemental Jean-Moulin\_Les Guilands. En raison du nombre d'entités de ce site,, du temps et des moyens financiers à dédier à l'élaboration de chaque plan de gestion, la mise en œuvre des plans de gestion en 2015 (comme demandé dans le DOCOB) ne sera pas achevée. Par contre, la plupart des parcs à enjeux forts pour le site, auront leur plan finalisé. Le plan de gestion du parc de la Haute Ile devrait être achevé en 2016. L'objectif bien que non atteint, sera effectivement réalisé au cours des prochaines années d'animation. Suite à la création de ces plans de gestion, de nouveaux enjeux apparaissent sur le suivi des mesures programmées, leurs mises en place et leurs effets avérés.

Un constat sans appel est ressorti de ces 3 ans au sujet des 12 espèces ayant valu la désignation du site. Il s'agit de la baisse significative des espèces des milieux ouverts. En effet, ces résultats sur 3 ans, couplés à des résultats sur dix ans, ont démontré que les effectifs de ces espèces avaient considérablement diminué. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation : une fermeture progressive des zones de prairies, une raréfaction des insectes par l'utilisation de produits phytosanitaires (hors parcs), une colonisation d'espèces envahissantes, une fragmentation des habitats et une urbanisation des espaces agricoles périphériques. Cette situation est valable également au niveau national.

Au contraire, les espèces des milieux aquatiques se portent bien. Depuis quelques années, notre site attire hérons et sternes en plus grand nombre. Le statut (nicheur ou non) de ces espèces évolue également. C'est le cas par exemple pour le parc départemental du Sausset où le Blongios nain nidifie de manière certaine depuis 2011 alors qu'il n'était présent auparavant que sur le parc départemental Georges Valbon. D'autres espèces comme le Butor étoilé ou le Martin-pêcheur sont également fréquemment observés.

Après l'étude des espèces forestières en 2011 et en 2014, il apparaît que la question de la gestion des boisements bien que définie comme action modérée dans le DOCOB est un enjeu déterminant. En effet, la sylviculture ne se travaille pas de la même façon que le reste d'un parc ni à la même échelle. Les pas de temps sont plus longs et les choix que nous faisons aujourd'hui ne seront visibles que dans des dizaines d'années. Il faut donc suffisamment réfléchir à ce que l'on souhaite mettre en place pour les espèces forestières d'une part mais également par rapport au regard du public.

6 contrats Natura 2000 ont été réalisés durant ces trois années sur les milieux ouverts et humides. Ces contrats ont été très bien accueillis par les gestionnaires puisque cela a permis entre autres de rencontrer des acteurs, de favoriser la concertation et le partage de connaissances. Les travaux ayant été terminés en 2014 (sauf le contrat Marais au parc départemental du Sausset achevé en 2013), il apparaît difficile d'évaluer la réussite de ceux-ci. Il convient donc de laisser faire la nature et de garder un œil (suivi annuel) sur ces nouveaux espaces de nature.

En 2015, les mesures éligibles aux subventions des contrats Natura 2000 vont peut être évoluer faisant suite à la réforme de FEADER. Dans ce cas, la révision du DOCOB en 2017, devra en tenir compte.

Le rôle de l'animateur gagne en puissance puisqu'il est sollicité à chaque nouveau projet, en tant que référent du site mais également pour des conseils sur la mise en place de contrats ou lors des travaux. Cette dynamique de prise de contact avec l'animateur dans le but de récupérer des informations sur la zone (extraction de base ODBU) ainsi que d'avis sur les études des incidences, réduit considérablement le temps de traitement des dossiers puisque les premiers défauts de l'étude sont relevés.

Enfin, les outils de communication développés sont aujourd'hui essentiels pour faire connaître notre patrimoine Natura 2000. Les observ'acteurs sont un bon exemple d'une démarche participative qui fonctionne et dont les données contribuent à mieux connaître le « Site de Seine-Saint-Denis ».